

Nancy, le 19 septembre 2019

Le recteur de la région académique
Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités

à

Mesdames, Messieurs les chefs de
division et de service
Mesdames, Messieurs les Directeurs de
CIO
Mesdames, Messieurs les directeurs des
établissements d'enseignement privés
sous contrat
Mesdames, Messieurs les Chefs
d'établissement
Mesdames, Messieurs les délégués
académiques
Mesdames, Messieurs les conseillers
techniques et chargés de mission

Pôle Ressources Humaines

Réponse obligatoire pour le 6 novembre 2019
Concerne tous les agents ayant au moins un enfant à charge

Division des Personnels
d'Administration et
d'Encadrement (DPAE)
Téléphone
03 83 86 20 84
Courriel
ce.dpae@ac-nancy-metz.fr

**Objet : Contrôle des conditions de versement du supplément familial de
traitement (SFT) – année scolaire 2019-2020**
Annexe 1 : Formulaire de contrôle et suivi du versement du SFT

Les conditions de maintien du supplément familial de traitement (SFT) sont
soumises annuellement au contrôle de mes services concernant notamment, la
situation familiale, la charge effective des enfants, la production d'un certificat de
scolarité pour les enfants de plus de 16 ans, la non perception d'un avantage de
même nature par le conjoint.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir inviter les personnels placés
sous votre autorité qui perçoivent le SFT à compléter le formulaire ci-joint¹ et à le
retourner accompagné des pièces justificatives nécessaire à l'examen de leur
situation, **avant le 6 novembre 2019**, délai de rigueur, par la voie hiérarchique, au
service concerné.

En l'absence de réponse de la part des personnels bénéficiaires, le **versement du
SFT sera suspendu sur paye de janvier 2020.**

Je vous rappelle que toute modification dans la situation familiale des intéressés
(naissance, mariage, divorce,...), dans la situation professionnelle de leur conjoint
ou dans la situation de leurs enfants de plus de 16 ans, doit être systématiquement
et immédiatement portée à la connaissance du service gestionnaire chargé de la
gestion du dossier individuel des intéressés.

2 rue Philippe de Gueldres
CO n° 30013
54035 NANCY Cedex

Accueil du public
du lundi au vendredi de 8h30
à 11h30 et de 13h30 à 16h30

¹ Disponible en téléchargement à l'adresse suivante : <https://partage.ac-nancy-metz.fr> Rubrique : Vie de
l'agent/ Mes formulaire en ligne-Mes démarches utiles/ Traitements – Indemnités – Frais de
déplacement.

De même, toute déclaration erronée fera l'objet d'une reprise du SFT **avec effet rétroactif**.

Les personnels enseignants du second degré, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale feront retour à la DPE sous le timbre du bureau de gestion dont ils relèvent :

- DPE2 : pour les enseignants des disciplines scientifiques, techniques, artistiques et les psychologues de l'éducation nationale
- DPE3 : pour les professeurs de lycée professionnel et les personnels d'éducation d'EPS et PEGC
- DPE4 : pour les enseignants des disciplines littéraires, sciences humaines et de documentation
- DPE5 : pour les personnels enseignants contractuels
- DPE6 : pour les enseignants des établissements privés sous contrat

Les personnels enseignants du second degré, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale feront retour à la DPE sous le timbre du bureau de gestion dont ils relèvent :

- DPAE1 : pour les personnels administratifs
- DPAE2 : pour les personnels non titulaires, techniques, ouvriers, sociaux et de santé
- DPAE4 : pour les personnels de direction et d'inspection

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le recteur,
Le secrétaire général



François BOHN